
AVIS

Projet de rapport 2020 au Gouvernement de la CiRèDe (Circular Regulation Deal)

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	9 juillet 2020
Demande traitée par	Commission Environnement et Commission Aménagement du territoire - Mobilité
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	17 septembre 2020

Préambule

Brupartners rappelle avoir émis les avis suivants en lien avec la thématique traitée :

- Le 21 février 2019, l'avis relatif au projet de rapport final de la CiRèDe ([A-2019-017-CES](#)) ;
- Le 5 juillet 2018, l'avis relatif au projet de 1^{er} programme de travail de la « Circular Regulation Deal - Collaborate to overcome legal barriers to circular economy » ([A-2018-050-CES](#)) ;
- Le 24 novembre 2016, l'avis d'initiative concernant le Programme Régional en Économie Circulaire (PREC) ([A-2016-083-CES](#)) ;
- Le 16 juin 2015, l'avis d'initiative relatif à la transition de la Région de Bruxelles-Capitale vers l'économie circulaire ([A-2015-034-CES](#)).

Ayant été pleinement associé au dispositif de la CiRèDe¹, **Brupartners** limite le présent avis à quelques remarques générales.

Avis

Estimant opportun de s'assurer que des freins législatifs, administratifs ou réglementaires ne viennent pas enrayer la dynamique de transition économique tout en garantissant une préservation de l'environnement, de la santé, de la sécurité et des droits des travailleurs, **Brupartners** a déjà souligné le rôle primordial de l'action/mesure GOUV 4 du PREC. Pour rappel, cette dernière stipule que « *les Ministres porteurs proposeront un dispositif léger, mais opérationnel qui ait la forme d'une plateforme d'identification et de levée des barrières technico-administratives à l'économie circulaire* ».

Brupartners soutient dès lors le dispositif de la CiRèDe qui vise précisément à identifier, prioriser et solutionner les éléments juridico-administratifs qui constituent des barrières juridico-administratives et doivent être allégés afin de favoriser le développement de la transition vers une économie circulaire en Région de Bruxelles-Capitale. Il estime en outre que la levée des trois premières barrières juridico-administratives identifiées par le dispositif de la CiRèDe auraient, outre un impact sur la transition vers une économie plus circulaire, également un impact positif sur l'économie bruxelloise en général.

Brupartners insiste particulièrement sur l'importance de la thématique relative à la réglementation déchets et la nécessaire harmonisation interrégionale de la réglementation déchets.

Conscient que lever les obstacles dans cette matière est ardu, **Brupartners** encourage la CiRèDe à poursuivre ses efforts à cet égard dans la mesure où il estime que toute avancée dans ce domaine serait extrêmement bénéfique pour les acteurs de l'économie circulaire.

*
* *

¹ La présidence et la vice-présidence sont assurés par des membres de Brupartners, le secrétariat de Brupartners est associé à Bruxelles Environnement et hub.brussels pour assurer le secrétariat de la CiRèDe et plusieurs membres de Brupartners ont été invités et ont participé aux différents groupes de travail mis en place par la CiRèDe.